



EASA
European Aviation Safety Agency



Pourquoi l'aviation est-elle un moyen de transport sûr?

Une introduction à l'Agence européenne
de sécurité aérienne

Parce que les avions sont **certifiés** avant de pouvoir voler:

-- Avant d'être autorisé à voler, chaque type d'avion est certifié par les autorités de sécurité aérienne. La certification est une évaluation indépendante. Elle consiste à vérifier la conformité technique d'un matériel aux exigences réglementaires de sécurité qui ont été développées grâce à l'expérience acquise au cours des décennies passées. L'objectif est de garantir aux passagers que l'appareil qui les transporte a démontré ses capacités à le faire en toute sécurité.

L'Agence Européenne de la sécurité aérienne est responsable de la certification de tous les appareils développés et produits en Europe. Le travail de certification de l'Agence ne s'arrête pas lorsque le produit entre en service. Il ne fait que commencer. Le niveau initial de sécurité doit être maintenu tout au long de la durée de vie du produit.

Parce que la sécurité aérienne est **contrôlée** **en continu:**

-- Les compagnies aériennes, les organismes de maintenance aéronautique et toutes les autres entités concernées doivent rendre compte des incidents rencontrés au cours des opérations aériennes et des travaux d'entretien. Les comptes rendus sont analysés. Ce processus continu permet de détecter rapidement des risques potentiels. L'Agence prend alors les mesures nécessaires afin de maintenir les standards de sécurité aérienne les plus élevés possibles.

Parce que les **règlements de sécurité aérienne** sont révisés et améliorés en permanence:

-- L'amélioration des standards de sécurité aérienne et de protection de l'environnement nécessite une révision permanente de la réglementation pour tenir compte de l'évolution de la connaissance scientifique. Les règlements reflètent l'évolution des technologies et les besoins de l'aviation, la sécurité restant la priorité numéro 1. L'Agence européenne de la sécurité aérienne décrit sur le plan technique les moyens d'atteindre les plus hauts niveaux de sécurité et conseille la Commission européenne sur les règlements de sécurité aérienne à adopter. L'industrie aéronautique dans son ensemble est consultée lors de la révision de règlements existants ou l'élaboration de nouveaux règlements, afin de bénéficier de l'expérience de chacune des parties prenantes.

Parce que les mêmes règles s'appliquent sur l'ensemble du **territoire européen**:

-- L'Agence supervise la mise en œuvre uniforme des règles de sécurité aérienne par les autorités d'aviation civile des pays membres. Pour cela, l'Agence s'appuie sur des inspections régulières de ces autorités et fournit à celles-ci le conseil et la formation nécessaires.

Les compagnies aériennes non-européennes sont également soumises à des inspections pour s'assurer qu'elles bénéficient des mêmes niveaux de sécurité que leurs homologues européennes. En cas de violation des règles de sécurité aérienne, les mesures requises sont prises par la Commission européenne.

Parce que la sécurité aérienne bénéficie de la **coopération internationale**:

-- Par définition, le transport aérien n'a pas de frontières. La sécurité aérienne nécessite donc un effort concerté des organisations internationales d'aviation civile. L'AESA met son expertise technique au service de ces organisations et collabore étroitement avec les autorités de l'aviation civile des pays hors de l'Union européenne afin de promouvoir la sécurité aérienne à l'échelle mondiale.



**Votre
sécurité
c'est notre
mission**



Agence européenne de la sécurité aérienne

Création:

Fondée en 2003 par un règlement du Parlement et du Conseil européen (règlement 1592/2002).

Siège:

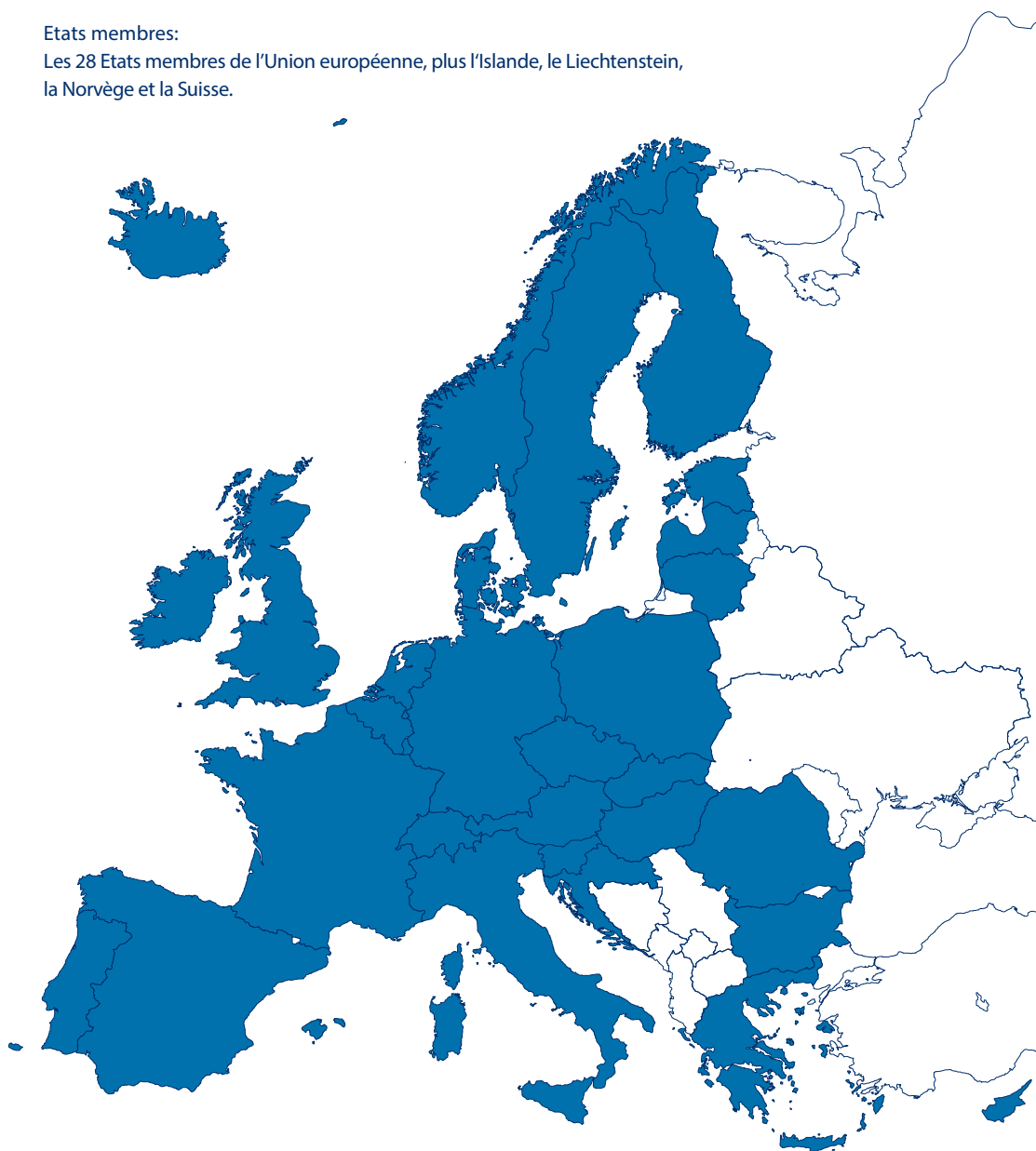
Cologne, Allemagne (HQ)
Bruxelles, Belgique

Représentations permanentes:

Pékin, Montréal, Washington

Etats membres:

Les 28 Etats membres de l'Union européenne, plus l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.



adresse postale
Postfach 10 12 53
D-50452 Cologne
Allemagne

adresse visiteurs
Ottoplatz 1
D-50679 Cologne
Allemagne

Tél. +49_221_8999-0000
Fax +49_221_8999-0999
E-Mail info@easa.europa.eu

easa.europa.eu



Une Agence de l'Union européenne.

